



CENTRE HOSPITALIER
DES QUATRE VILLES

Centre hospitalier des quatre-Villes
Maître d'ouvrage



Conducteur d'opération

Extension – restructuration du site de
Saint-Cloud

Travaux principaux

MARCHÉ DE TRAVAUX

REGLEMENT DE CONSULTATION

	PAGES
ARTICLE PREMIER : L'OPERATION	3
1.1 Maîtrise d'ouvrage	3
1.2 Nature de l'opération	3
1.3 Lieu de réalisation	3
ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHE	3
2.1 Nature	3
2.2 Procédure de passation	3
ARTICLE 3 : CANDIDATURES	4
ARTICLE 4 : DOSSIER DE CONSULTATION	4
4.1 Contenu	4
4.2 Diffusion	4
4.3 Visite du site	4
4.4 Questions des candidats	4
4.5 Modifications et compléments	4
ARTICLE 5 : CONSTITUTION DES OFFRES	5
5.1 Contenu	5
5.2 Options et variantes	6
5.3 Modalités de transmission	6
ARTICLE 6 : JUGEMENT DES OFFRES	6
6.1 Critères d'attribution	6
6.2 Durée de validité des offres	7
6.3 Incohérences	7
ARTICLE 7 : ACHEVEMENT DE LA PROCEDURE	7
7.1 Décision d'attribution	7
7.2 Régularité de la situation du candidat attributaire	7
ARTICLE 8 : DISPOSITIONS DIVERSES	7
8.1 Sous-traitance	7
8.2 Modalités de règlement du marché	7
8.3 Garanties exigées	7
8.4 Modalité de paiement	8
8.5 Opposabilité du règlement et différends	8

ARTICLE PREMIER : L'OPERATION

1.1 Maîtrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est le Centre hospitalier des Quatre-Villes.

Le maître d'ouvrage est assisté par un conducteur d'opération, la Soderec.

1.2 Nature de l'opération

L'opération porte sur les travaux principaux d'extension –restructuration du site de Saint Cloud.

Cette opération se déroulera dans un site occupé.

Ces travaux font suite à des travaux préalables nécessaires pour l'aménagement de services provisoires au sein du site (service provisoire de médecine et de dialyse) et la création du nouveau poste de sécurité incendie / accueil.

1.3 Lieu de réalisation

Le lieu d'exécution des travaux est situé au 3 place de Silly, sur le territoire de la commune de Saint-Cloud, département des Hauts-de-Seine, France.

ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHE

2.1 Nature

Le présent marché de travaux porte sur les travaux principaux d'extension-restructuration du site de Saint-Cloud.

Il est décomposé en deux lots :

- Lot n°1 : système de sécurité incendie – tranche conditionnelle (tranche ferme réalisée dans le cadre des travaux préalables)
- **Lot n°2 : travaux tous corps d'état (objet de la présente procédure)**

2.2 Procédure de passation

Procédure d'appel d'offres restreint, en application des articles 33 et 60 à 64 du code des marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 9 novembre 2010 et a fait l'objet des publications suivantes :

- BOAMP n°220A du 13 novembre 2010, Annonce n°171
- Le Moniteur des travaux publics n°5582 du 19 novembre 2010, Annonce n° AO-1047-0430
- JOUE n°2010/S 219-335782 du 11 novembre 2010

Par ailleurs, l'avis d'appel public a été publié sur le site « e-marchespublics.com ».

ARTICLE 3 : CANDIDATURES

La liste des candidats admis à remettre une proposition a été arrêtée par le pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 4 : DOSSIER DE CONSULTATION

4.1 Contenu

Le contenu du dossier de consultation est fixé dans la liste des pièces figurant dans le dossier de consultation et annexé à la lettre de consultation.

4.2 Diffusion

Le dossier de consultation est adressé gratuitement, par courrier simultanément à tous les candidats admis à remettre une proposition. Ce dossier est diffusé sur support informatique (cd).

Il est également téléchargeable sur le profil d'acheteur du CH4V ou sur « e-marchespublics.com. »

4.3 Visite du site

La visite du site est obligatoire. Elle s'organisera en prenant contact au moins 48 heures à l'avance par télécopie au CH4V (à l'attention de Mme Madrignac – numéro de télécopie 01-49-11-23-33 jusqu'au 21 avril inclus puis 01-77-70-70-55, à partir du 22 avril 2011)

Les visites devront être réalisées au moins 4 semaines avant la date de remise des offres.

Les candidats seront réputés avoir une parfaite connaissance du site.

4.4 Questions des candidats

Si au cours de la consultation, et après avoir pris connaissance complète du dossier de consultation et du site, les candidats souhaitent obtenir des précisions qui leur sont nécessaires, ils doivent adresser leurs questions, exclusivement écrites, **par télécopie** envoyée à la Soderec (Madame Gargot – Télécopie : 01 44 70 98 78).

Les questions devront être parvenues au plus tard la date indiquée dans la lettre de consultation.

Les réponses aux questions seront diffusées simultanément à tous les candidats au plus tard dix jours avant la date limite de réception des propositions.

4.5 Modifications et compléments

Le dossier de consultation pourra être modifié et complété au plus tard dix jours avant la date limite de réception des offres.

Dans ce cas, les candidats ont l'obligation de remettre une offre établie sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation.

ARTICLE 5 : CONSTITUTION DES OFFRES

5.1 Contenu

L'offre, intégralement rédigée en langue française, comportera les pièces suivantes :

1. Cadre d'**acte d'engagement complété**, daté et signé ;
2. l'(les) **annexe(s) à l'acte d'engagement relative(s) au(x) sous-traitant(s)**, une annexe pour chaque sous-traitant envisagé accompagnée des pièces qui y sont mentionnées ;
3. la **décomposition du prix global forfaitaire**, complétée ou établie selon le cadre inclus dans le dossier de consultation, selon le cadre figurant au dossier de consultation ;
4. le **mémoire technique** portant notamment sur :
 - l'organisation de la production, les procédés d'exécution et modes opératoires
 - la description des variantes proposées par le candidat
 - les fiches techniques des matériels et produits (en complément avec celles demandées au titre du 5 ci-dessous).
5. le tableau des **matériels et matériaux** complété d'un dossier présentant les caractéristiques des produits et dispositions techniques proposés, selon le modèle figurant au dossier de consultation ;
6. une note sur la **prise en compte environnementale de l'opération**, traitant notamment des aspects suivants :
 - gestion environnementale du chantier (tri, valorisation, ...)
 - Caractéristiques environnementales des produits et matériels, notamment au regard des performances énergétiques (économies d'énergie);
 - prise en compte des contraintes de continuité d'exploitation et de contiguïté avec l'hôpital en fonctionnement ;
 - dispositions pour assurer la protection du chantier, et limiter les pollutions sonores, visuelles et l'émission de poussière vers le site existant en fonctionnement ;
 - dispositions permettant d'assurer la sécurité, l'hygiène et la propreté du chantier ;
7. une note détaillée de présentation de **l'organisation proposée** par le candidat, traitant notamment des aspects suivants :
 - organisation du chantier, avec en particulier l'indication des moyens et procédés d'exécution ;
 - programme d'exécution des ouvrages et sa compatibilité avec le délai;
 - analyse du planning
 - modalités de fabrication et d'acheminement des éléments d'ouvrages exposant notamment la prise en compte des contraintes du site ;
 - dispositions internes permettant d'assurer la qualité des travaux ;
8. une note détaillée présentant **les moyens humains** (fonction, nombre et qualifications des différents effectifs prévus), **techniques** et **organisationnels** que le candidat envisage de mettre en œuvre pour l'exécution du marché, que ce soit pour les études d'exécution, les études de synthèse, et la coordination et exécution des travaux. Cette note sera accompagnée des curriculum vitae du personnel d'encadrement prévu pour assurer les prestations.

Les éléments remis par le candidat pourront être rendus contractuels.

5.2 Options et variantes

Le dossier de consultation comporte 9 options.

Des variantes à l'initiative des candidats sont autorisées. Toutefois, les propositions de variantes ne pourront être prises en compte que si une offre conforme à la solution de base est remise, et si elles sont accompagnées d'un dossier complet décrivant sans ambiguïté leur nature, leurs avantages, leur impact sur les prestations et le délai et le chiffrage détaillé de la plus ou moins value correspondante.

Chaque variante devra figurer dans l'acte d'engagement avec indication de la plus-value ou de la moins-value par rapport au prix de la solution de base.

Les variantes devront respecter les qualités architecturales, les performances techniques décrites et les contraintes liées au déroulement du chantier. Elles pourront porter sur la méthodologie de chantier.

Toute proposition de variante dont l'étude s'avérera incomplète pourra être considérée irrecevable et ne sera pas analysée.

5.3 Modalités de transmission

L'offre, établie en langue française, sera adressée par envoi postal ou remise sur place, dans une enveloppe cachetée portant la mention « **CH4V – travaux principaux - site de Saint Cloud - Marché de travaux** » à la Soderec – 22 rue du Général Foy 75008 Paris.

Les date et heure limites de réception des offres sont fixées dans la lettre de consultation.

En application de l'article 56 du Code des Marchés Publics, le mode de transmission retenu par le pouvoir adjudicateur est le mode papier, étant entendu que les candidats remettront leur offre **en 1 exemplaire sur support papier, ainsi que sur support informatique (3 cd).**

Si la date limite de réception des propositions était modifiée par décision du maître d'ouvrage, tous les candidats en seraient informés simultanément.

ARTICLE 6 : JUGEMENT DES OFFRES

6.1 Critères d'attribution

Les critères sur lesquels se fondera le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse seront les suivants, chaque critère faisant l'objet d'une pondération :

- **valeur technique de l'offre (30%)** ; ce critère sera apprécié sur la base du mémoire technique et du tableau des matériels et matériaux renseigné par le candidat (art. 5-1, n°4 et 5)
- **prix global forfaitaire (25%)** ; Ce critère sera apprécié au regard du cadre d'acte d'engagement renseigné par le candidat (art. 5-1, n°1)
- **performances des dispositions environnementales proposées (20%)** ; Ce critère sera apprécié au regard de la note sur la prise en compte environnementale (art. 5-1, n°6)
- **adaptation de l'organisation et des moyens proposés aux nécessités du marché (25%)**. Ce critère sera apprécié au regard des notes sur l'organisation et les moyens décrits par le candidat (art. 5-1, n°7 et 8)

6.2 Durée de validité des offres

Les candidats sont engagés par leurs offres pendant une durée de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

6.3 Incohérences

En cas d'incohérence constatée dans l'offre, les indications en lettres portées dans l'acte d'engagement prévaudront sur toute autre indication de l'offre.

En cas d'incohérence ou d'erreur de calcul ou de report, le candidat dont l'offre est susceptible d'être retenue pourra être invité à rectifier la décomposition du prix global forfaitaire pour la mettre en cohérence avec le prix global forfaitaire de son offre. En cas de refus, son offre pourra être écartée comme non cohérente.

ARTICLE 7 : ACHEVEMENT DE LA PROCEDURE

7.1 Décision d'attribution

La décision d'attribuer le marché relève du pouvoir adjudicateur.

7.2 Régularité de la situation du candidat attributaire

Le candidat dont l'offre aura été retenue devra, s'il ne l'a pas déjà fait au stade de la candidature, fournir dans un délai de 10 jours calendaires à compter de la réception de la demande, les certificats mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics.

S'il n'est pas en mesure de les produire dans ce délai, son offre sera rejetée et le marché pourra être attribué à un autre candidat.

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS DIVERSES

8.1 Sous-traitance

En application de l'article 5 de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 modifiée, relative à la sous-traitance, le titulaire du marché doit, dans le cadre de son offre, indiquer la nature, le montant et l'identité des sous-traitants auxquels il envisage de recourir.

8.2 Modalités de règlement du marché

Les modalités de règlement sont définies par le marché.

8.3 Garanties exigées

Le marché fait l'objet d'une retenue de garantie (5% de la valeur du marché), susceptible d'être remplacée par une garantie à première demande.

8.4 Modalité de paiement

Le paiement des prestations du marché se fera par virement du Trésor Public dans un délai de 50 jours tel que défini par le marché.

8.5 Opposabilité du règlement et différends

Le présent règlement est opposable en totalité aux candidats, qui y adhèrent pleinement dès lors qu'ils ont remis une offre. En cas de litige, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise est seul compétent.